



PROCÈS-VERBAL D’UNE SÉANCE PUBLIQUE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE LAVAL tenue le mercredi 6 août 2025 à 9 h 01 en la salle du conseil de l’hôtel de ville, 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, salle 120, Ville de Laval, à laquelle sont présents:

M. Nicholas Borne ainsi que Mmes Sandra Desmeules et Christine Poirier, sous la présidence de M. Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, via l'application Teams, formant quorum des membres du comité exécutif;

sont aussi présents:

Mme Josée Bedard, directrice générale adjointe sécurité publique et services de proximité, en remplacement de M. Benoit Collette, directeur général, et ce, conformément à la résolution CE-20190320-759;
Me Marie-Christine Lefebvre, greffière.

Les discussions sur le point 14.1 de l’ordre du jour sont reportées à une séance ultérieure.

CE-20250806-2381

RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT L-13218

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13218 modifiant le Règlement L-12430 concernant les animaux.

(SD-2025-3707)

CE-20250806-2382

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-13218

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de demander à la greffière ou à la greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil, un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-13218 modifiant le Règlement L-12430 concernant les animaux.

(SD-2025-3707)

CE-20250806-2383

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADOPTION - RÈGLEMENT L-13218



RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adopter le Règlement numéro L-13218 modifiant le Règlement L-12430 concernant les animaux.

(SD-2025-3707)

CE-20250806-2384

RECOMMANDATION AU CONSEIL - NOMINATION - COMITÉ FONDS ENTREPRENEURIAT COLLECTIF

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de nommer Alexis Grégoire-Gendron pour agir à titre de membre indépendant au sein du comité Fonds entrepreneuriat collectif, et ce, pour un mandat de 2 ans, renouvelable.

(SD-2025-4142)

CE-20250806-2385

APPROBATION - PROCÈS-VERBAL

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'approuver le procès-verbal de la séance publique du comité exécutif tenue le mercredi 23 juillet 2025 à 9 h.

(SD-2025-3624)

CE-20250806-2386

APPROBATION - PROCÈS-VERBAL

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'approuver le procès-verbal de la séance à huis clos du comité exécutif tenue le mercredi 23 juillet 2025 à 9 h 11.

(SD-2025-3624)

Les discussions sur le point 28.1 de l’ordre du jour sont reportées à une séance ultérieure.

CE-20250806-2387

RECOMMANDATION AU CONSEIL - OCTROI - CONTRAT DOS-3034



RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'octroyer le contrat DOS-3034, à l'entreprise et au montant ci-dessous mentionnés, pour l'acquisition, le support et la maintenance d'un système d'enregistrement, pour une période de 5 ans, le tout selon les termes et conditions de son offre de services et des documents de demande de prix:

Solutions Oxilio inc.
493 691,21 \$.

(CT:1852849)
(SD-2025-2730)

CE-20250806-2388

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-13077-F - CONTRAT DOS-3034

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-13077-F, un montant de 23 900 \$, taxes nettes incluses, sur un terme de 5 ans, conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-3034 par le conseil municipal.

(CT:1852849)
(SD-2025-2730)

Les discussions sur le point 36.3 de l’ordre du jour sont reportées à une séance ultérieure.

CE-20250806-2389

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-2983

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-2983, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les travaux de rénovation et d'aménagement fonctionnel au garage du secteur 1, pour une période de 18 mois, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Corrado Entrepreneur Général (9480-0265 Québec inc.)
2 639 237,33 \$.

(CT:1855836)
(SD-2025-3214)



CE-20250806-2390

DÉBUT, SURVEILLANCE ET ASSISTANCE TECHNIQUE -
CONTRAT DOS-2983

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'autoriser le début des travaux par Corrado Entrepreneur Général (9480-0265 Québec inc.) pour les travaux de rénovation et d'aménagement fonctionnel au garage du secteur 1, et ce, sur réception des garanties exigées par les documents d'appel d'offres;

d'autoriser Bouthillette Parizeau inc. à effectuer l'assistance technique et la surveillance en ingénierie durant la réalisation desdits travaux, la phase B pour l'assistance technique au montant de 3 840,48 \$ et la phase C pour la surveillance au montant de 4 992,63 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat OS-INV-2876;

d'autoriser EMS à effectuer à effectuer l'assistance technique et la surveillance en structure durant la réalisation desdits travaux, la phase B pour l'assistance technique au montant de 1 603,90 \$ et la phase C pour la surveillance au montant de 3 391,76 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat GI18-12;

le tout conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-2983 par le conseil municipal.

(CT:1855836)
(SD-2025-3214)

CE-20250806-2391

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-13014 - CONTRAT DOS-2983

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-13014, un montant de 2 663 602 \$, taxes nettes incluses, sur un terme de 20 ans, conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-2983 par le conseil municipal.

(CT:1855836)
(SD-2025-3214)

CE-20250806-2392

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-2936

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:



de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-2936, aux soumissionnaires et aux montants ci-dessous mentionnés, pour la fourniture de pièces et le service d'entretien pour véhicules de marque Ford, pour une période de 5 ans, le tout selon les termes et conditions de leur soumission et des documents d'appel d'offres:

Chartrand Ford (Ventes) inc.
lot 1
2 317 896 \$;

Blainville Ford inc.
lot 3
993 384 \$.

(CT:1856747)
(SD-2025-3414)

CE-20250806-2393

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-3094

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-3094, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les travaux d'aqueduc, de drainage, de préliminaires de rue et de pavage dans le rang de l'Équerre, pour une période de 40 jours, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Duroking Construction / 9200-2088 Québec inc.
1 582 046,92 \$.

(CT:1856820)
(SD-2025-3427)

CE-20250806-2394

DÉBUT, SURVEILLANCE ET MISE EN PLACE DES
MATÉRIAUX - CONTRAT DOS-3094

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le début des travaux par Duroking Construction / 9200-2088 Québec inc. pour les travaux d'aqueduc, de drainage, de préliminaires de rue et de pavage dans le rang de l'Équerre, et ce, sur réception des garanties exigées par les documents d'appel d'offres;

d'autoriser Shellex Groupe Conseil inc. à effectuer la surveillance en ingénierie durant la réalisation desdits travaux, au montant de 112 140,87 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat



DOS-2125, lot 1;

d'autoriser Solmatech inc. à effectuer le contrôle de la mise en place des matériaux ainsi que les essais sur les matériaux au chantier et au laboratoire durant la réalisation desdits travaux, au montant de 44 198,31 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-2786, lot 1;

le tout conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-3094 par le conseil municipal.

(CT:1856820)
(SD-2025-3427)

CE-20250806-2395

APPROBATION - PAIEMENT - TRACE QUÉBEC - CONTRAT
DOS-3094

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le paiement des frais prévus au Règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés suivis par le biais du système gouvernemental de traçabilité Traces Québec et pour la redevance imposée par le règlement favorisant le traitement et la valorisation des sols contaminés excavés au ministre des Finances, au montant estimé de 54 427 \$, conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-3094 par le conseil municipal.

(CT:1856820)
(SD-2025-3427)

CE-20250806-2396

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-13182 - CONTRAT DOS-3094

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-13182, un montant de 1 786 268 \$, taxes nettes incluses, sur un terme de 20 ans, conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-3094 par le conseil municipal.

(CT:1856820)
(SD-2025-3427)

Les discussions sur le point 36.7 de l'ordre du jour sont reportées à une séance ultérieure.



CE-20250806-2397

RECOMMANDATION AU CONSEIL - OCTROI - CONTRAT
DOS-3035

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'octroyer le contrat DOS-3035, à l'entreprise et au montant ci-dessous mentionnés, pour l'acquisition de support et la maintenance de la solution IP logger pour le système d'enregistrement 911 compatible avec le réseau P-25, le tout selon les termes et conditions de son offre de services et des documents de demande de prix:

Motorola Solutions Canada inc.
882 114,64 \$.

(CT:1857483)
(SD-2025-3530)

CE-20250806-2398

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-2998

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-2998, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour des services de retrait des sédiments par aspiration d'un bassin de rétention, pour une période d'un an, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Solutions Environnementales 360 (Québec) ltée
650 413,58 \$.

(CT:1857687)
(SD-2025-3557)

CE-20250806-2399

DÉPENSES - PAIEMENT COMPTANT DES IMMOBILISATIONS
- CONTRAT DOS-2998

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'autoriser des crédits au montant de 551 920 \$, taxes nettes incluses, pour assurer le financement du contrat DOS-2998 pour des services de retrait des sédiments par aspiration d'un bassin de rétention, et ce, pris à même les sommes disponibles pour le paiement comptant des immobilisations, conditionnellement à l'adjudication dudit contrat par le conseil municipal.

(CT:1857687)



(SD-2025-3557)

CE-20250806-2400

RÉSILIATION DE CONTRAT DOS-2899

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de résilier le contrat DOS-2899, octroyé à l'entreprise Services Yves Salvail inc. (SYS Conseils) pour les services professionnels d'accompagnement pour le remplacement du système EBS, au montant de 146 397,67 \$;

de payer les services rendus jusqu'à la date de résiliation effective.

(SD-2025-3578)

CE-20250806-2401

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-3086

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-3086, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les travaux de mise à niveau de l'éclairage de l'usine de filtration de Sainte-Rose, pour une période de 120 jours, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Quantum Électrique inc.
848 515,50 \$.

(CT:1858135)
(SD-2025-3593)

CE-20250806-2402

DÉPENSES - RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE SERVICE DE
L'EAU - CONTRAT DOS-3086

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser des crédits au montant de 852 289 \$, taxes nettes incluses, pour assurer le financement du contrat DOS-3086, et ce, à même la réserve financière pour le service de l'eau, conditionnellement à l'adjudication dudit contrat par le conseil municipal.

(CT:1858135)
(SD-2025-3593)



CE-20250806-2403	RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION - CONTRAT DOS-3084
	RÉSOLU À L’UNANIMITÉ: de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-3084, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les travaux d'aménagement et de mise en valeur du site du Trait-Carré, pour une période de 4 mois, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres: Monco Construction inc. 868 077,48 \$. (CT:1858313) (SD-2025-3626)
CE-20250806-2404	DÉPENSES - RÈGLEMENT L-13181-F - CONTRAT DOS-3084
	RÉSOLU À L’UNANIMITÉ: d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-13181-F, un montant de 838 400 \$, taxes nettes incluses, sur un terme de 10 ans, conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-3084 par le conseil municipal. (CT:1858313) (SD-2025-3626)
CE-20250806-2405	RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION - CONTRAT DOS-2971
	RÉSOLU À L’UNANIMITÉ: de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-2971, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les services de vérification et de certification de dispositifs anti-refoulement, pour une période de 48 mois, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres: Codespec inc. 374 235,12 \$. (CT:1858512) (SD-2025-3660)



CE-20250806-2406

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-2963

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-2963, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les travaux de réfection structurale à la station de récupération des ressources de l'eau de Fabreville, pour une période de 3 mois, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

St-Denis Thompson inc.
683 762,30 \$.

(CT:1858722)
(SD-2025-3687)

CE-20250806-2407

DÉBUT, SURVEILLANCE ET MISE EN PLACE DES
MATÉRIAUX - CONTRAT DOS-2963

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le début des travaux par St-Denis Thompson inc. pour les travaux de réfection structurale à la station de récupération des ressources de l'eau de Fabreville, et ce, sur réception des garanties exigées par les documents d'appel d'offres;

d'autoriser Stantec Experts-Conseils ltée à effectuer la surveillance durant la réalisation desdits travaux, la phase B pour l'assistance technique, au montant de 72 974,63 \$ et la phase C pour la surveillance, au montant de 106 696,80 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-2574, lot 2;

d'autoriser Groupe ABS inc. à effectuer le contrôle de la mise en place des matériaux ainsi que les essais sur les matériaux au chantier et au laboratoire durant la réalisation desdits travaux, au montant de 62 730,36 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-2786, lot 3;

le tout conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-2963 par le conseil municipal.

(CT:1858722)
(SD-2025-3687)



CE-20250806-2408

DÉPENSES - RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE SERVICE DE L'EAU - CONTRAT DOS-2963

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'autoriser des crédits au montant de 908 150 \$, taxes nettes incluses, pour assurer le financement du contrat DOS-2963 pour les travaux de réfection structurale à la station de récupération des ressources de l'rau de Fabreville, incluant les honoraires professionnels, et ce, à même la réserve financière pour le service de l'eau, conditionnellement à l'adjudication dudit contrat par le conseil municipal.

(CT:1858722)
(SD-2025-3687)

CE-20250806-2409

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION - CONTRAT DOS-3151

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-3151, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les travaux de rénovation majeure de la bibliothèque Alain-Grandbois, phase démolition, pour une période de 60 jours, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Immobilier Belmon inc. (Belmon Construction)
473 613,81 \$.

(CT:1858941)
(SD-2025-3714)

CE-20250806-2410

DÉBUT, SURVEILLANCE ET MISE EN PLACE DES MATÉRIAUX - CONTRAT DOS-3151

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'autoriser le début des travaux par Immobilier Belmon inc. (Belmon Construction) pour les travaux de rénovation majeure de la bibliothèque Alain-Grandbois, phase démolition, et ce, sur réception des garanties exigées par les documents d'appel d'offres;

d'autoriser Bergeron Bouthillier inc. à effectuer l'assistance technique et la surveillance en architecture durant la réalisation desdits travaux, au montant de 103 172,82 \$;



de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-2740;

d'autoriser Bouthillette Parizeau inc. à effectuer l'assistance technique et la surveillance en ingénierie durant la réalisation desdits travaux, au montant de 50 589 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-2741;

d'autoriser GBI Experts-Conseils inc. à effectuer l'assistance technique et la surveillance en ingénierie durant la réalisation desdits travaux, au montant de 44 495,33 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-2742;

le tout conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-3151 par le conseil municipal.

(CT:1858941)
(SD-2025-3714)

CE-20250806-2411

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-13150 - CONTRAT DOS-3151

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-13150, un montant de 656 755 \$, taxes nettes incluses, sur un terme de 20 ans, conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-3151 par le conseil municipal.

(CT:1858941)
(SD-2025-3714)

CE-20250806-2412

**RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-3041**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-3041, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les travaux de déminéralisation du lot 1 637 813 du cadastre du Québec, pour une période de 30 jours, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Gestion S. Forget inc.
298 762,54 \$.

(CT:1859067)



(SD-2025-3724)

CE-20250806-2413

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-3105

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'adjuger le contrat DOS-3105, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les travaux d'aménagement d'une aire pour exercices au parc du Sablon, pour une période de 45 jours, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Groupe EAG (9280-3287 Québec inc.)
154 043,51 \$.

(CT:1859179)
(SD-2025-3756)

CE-20250806-2414

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-13181-F - CONTRAT DOS-3105

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-13181-F, un montant de 154 800 \$, taxes nettes incluses, sur un terme de 10 ans.

(CT:1859179)
(SD-2025-3756)

CE-20250806-2415

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-3061

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-3061, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour la location sans opérateur de camions 12 roues avec benne basculante, pour une période de 3 ans, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Location camions Eureka inc.
1 083 844,03 \$.

(CT:1859457)
(SD-2025-3794)



Les discussions sur le point 36.20 de l’ordre du jour sont reportées à une séance ultérieure.

CE-20250806-2416

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-3057

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-3057, aux soumissionnaires et aux montants ci-dessous mentionnés, pour le service de tassement de la neige et de déglacage mécanique, secteurs 1 et 2, pour une période de 5 ans, le tout selon les termes et conditions de leur soumission et des documents d'appel d'offres:

R.J.M Entretien (9070-2887 Québec inc.)
zone 1E
668 705,15 \$;

Pavages Chartrand inc.
zone 1G
472 693,89 \$;

zone 1F
508 704,37 \$;

zone 1H
281 668,05 \$.

(CT:1859597)
(SD-2025-3822)

Les discussions sur le point 36.22 de l’ordre du jour sont reportées à une séance ultérieure.

CE-20250806-2417

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-3076

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-3076, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les travaux de réaménagement de fossés sur les rues Brigitte et Fournier, le chemin du Tour et le boulevard Dagenais, pour une période de 45 jours, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Les Constructions CJRB inc.
483 106,78 \$.



(CT:1859867)
(SD-2025-3940)

CE-20250806-2418

DÉBUT, SURVEILLANCE ET MISE EN PLACE DES
MATÉRIAUX - CONTRAT DOS-3076

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le début des travaux par Les Constructions CJRB inc. pour les travaux de réaménagement de fossés sur les rues Brigitte et Fournier, le chemin du Tour et le boulevard Dagenais, et ce, sur réception des garanties exigées par les documents d'appel d'offres;

d'autoriser Shellex Groupe Conseil inc. à effectuer l'assistance technique et la surveillance en ingénierie durant la réalisation desdits travaux, au montant de 65 231,07 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-2125;

d'autoriser Stantec Experts-Conseils ltée à effectuer le contrôle de la mise en place des matériaux ainsi que les essais sur les matériaux au chantier et au laboratoire, au montant de 25 599,60 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-332;

le tout conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-3076 par le conseil municipal.

(CT:1859867)
(SD-2025-3940)

CE-20250806-2419

AUTORISATION - PAIEMENT - TRACES QUÉBEC - CONTRAT
DOS-3076

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le paiement des frais prévus au Règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés suivis par le biais du système gouvernemental de traçabilité Traces Québec et pour la redevance imposée par le règlement favorisant le traitement et la valorisation des sols contaminés excavés au ministre des Finances, au montant estimé de 3 970,95 \$, conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-3076 par le conseil municipal.

(CT:1859867)
(SD-2025-3940)



CE-20250806-2420	DÉPENSES - RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE SERVICE DE L'EAU - CONTRAT DOS-3076 RÉSOLU À L'UNANIMITÉ: d'autoriser des crédits au montant de 572 168 \$, taxes nettes incluses, pour assurer le financement du contrat DOS-3076, incluant les honoraires professionnels, et ce, à même la réserve financière pour le service de l'eau, conditionnellement à l'adjudication dudit contrat par le conseil municipal. (CT:1859867) (SD-2025-3940)
CE-20250806-2421	RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION - CONTRAT DOS-2892 RÉSOLU À L'UNANIMITÉ: de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-2892, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour l'acquisition du service «PSTN-SIP - Direct Connect», pour une période de 5 ans, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres: Telus Communications inc. 309 024,06 \$. (CT:1859899) (SD-2025-3954)
CE-20250806-2422	RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION - CONTRAT DOS-3046 RÉSOLU À L'UNANIMITÉ: de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-3046, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les travaux de mise à niveau des entrées électriques et de distributions aux garages municipaux 1, 1A, 3 et 6, pour une période de 14 mois, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres: Procova inc. 6 696 144 \$. (CT:1859903) (SD-2025-3955)



CE-20250806-2423

DÉBUT, SURVEILLANCE ET MISE EN PLACE DES
MATÉRIAUX - CONTRAT DOS-3046

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le début des travaux par Procova inc. pour les travaux de mise à niveau des entrées électriques et de distributions aux garages municipaux 1, 1A, 3 et 6, et ce, sur réception des garanties exigées par les documents d'appel d'offres;

d'autoriser Groupe Carbonic inc. à effectuer l'assistance technique et la surveillance en ingénierie durant la réalisation desdits travaux, au montant de 326 918,08 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-1452;

le tout conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-3046 par le conseil municipal.

(CT:1859903)
(SD-2025-3955)

CE-20250806-2424

AUTORISATION - PAIEMENT - TRACES QUÉBEC - CONTRAT
DOS-3046

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le paiement des frais prévus au Règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés suivis par le biais du système gouvernemental de traçabilité Traces Québec et pour la redevance imposée par le règlement favorisant le traitement et la valorisation des sols contaminés excavés au ministre des Finances, au montant estimé de 2 582,10 \$, conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-3046 par le conseil municipal.

(CT:1859903)
(SD-2025-3955)

CE-20250806-2425

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-13178-F - CONTRAT DOS-3046

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-13178-F, un montant de 2 229 800 \$, taxes nettes incluses, sur un terme de 10 ans;



le solde de la dépense au montant de 4 891 577 \$, taxes nettes incluses, sera financé par la subvention du plan climatique du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, mesure 3, conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-3046 par le conseil municipal.

(CT:1859903)
(SD-2025-3955)

CE-20250806-2426

RECOMMANDATION AU CONSEIL - CESSIION DE CONTRAT
- CONTRAT DOS-389

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'approuver la cession du contrat DOS-389 par Hill + Knowlton Stratégies, NEQ 1146199584, à Hill + Knowlton Canada, une division de WPP Group Canada Communications ULC, NEQ 1177526432, et ce, jusqu'à la fin prévue dudit contrat et selon le montant disponible entre le montant actuellement payé et facturé, moins le montant adjudgé.

(SD-2025-3979)

CE-20250806-2427

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-3089

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-3089, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour l'acquisition de sel de déglçage, 2025 à 2027, pour une période d'un an et 4 mois, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Sel Windsor ltée
4 862 925,11 \$.

(CT:1860126)
(SD-2025-3998)

CE-20250806-2428

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-3079

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-3079, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les



travaux d'étanchéisation au Pavillon Argenteuil, pour une période de 10 semaines, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Gilca inc.
335 404,93 \$.

(CT:1860747)
(SD-2025-4076)

CE-20250806-2429

DÉBUT ET MISE EN PLACE DES MATÉRIAUX - CONTRAT
DOS-3079

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le début des travaux par Gilca inc. pour les travaux d'étanchéisation au Pavillon Argenteuil, et ce, sur réception des garanties exigées par les documents d'appel d'offres;

d'autoriser Groupe ABS inc. à effectuer le contrôle de la mise en place des matériaux ainsi que les essais sur les matériaux au chantier et au laboratoire durant la réalisation desdits travaux, au montant de 4 127,60 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-332, lot 1;

le tout conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-3079 par le conseil municipal.

(CT:1860747)
(SD-2025-4076)

CE-20250806-2430

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-13178-F - CONTRAT DOS-3079

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-13178-F, un montant de 344 200 \$, taxes nettes incluses, sur un terme de 10 ans, conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-3079 par le conseil municipal..

(CT:1860747)
(SD-2025-4076)

CE-20250806-2431

RECOMMANDATION AU CONSEIL - LISTE DES CONTRATS -
JUN 2025



RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de prendre acte de la liste des contrats pour le mois de juin 2025, comme elle est préparée par le Service de l'approvisionnement en date du 28 juillet 2025, le tout conformément à l'article 477.3, alinéa 2 de la Loi sur les cités et villes.

(SD-2025-4091)

CE-20250806-2432

AUTORISATION - CESSION DE BIENS ET DE VÉHICULES
ROUTIERS - VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service de l'approvisionnement à se départir des biens et des véhicules routiers non réclamés par leur propriétaire se trouvant à la fourrière municipale par le biais d'une vente aux enchères publiques le 23 septembre 2025.

(SD-2025-4100)

Au point 43.1 de l'ordre du jour, le conseiller Ray Khalil déclare un conflit d'intérêt.

CE-20250806-2433

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE - FONDS
IMMOBILIER DU FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2025-77 de Fonds immobilier du Fonds de solidarité FTQ inc., propriétaire, à l'effet d'autoriser, pour l'immeuble sur le lot 6 518 523 du cadastre du Québec et les lots compris dans le plan cadastral complémentaire PC-38846 du cadastre du Québec (rue Jacques-Tétreault):

1. une superficie maximale du terrain en surface carrossable de 980 mètres carrés, alors que la superficie maximale d'un terrain en surface carrossable est fixée à 500 mètres carrés;
2. une hauteur minimale du plancher du rez-de-chaussée inférieure à 0,6 mètre, alors qu'un minimum de 0,6 mètre est prescrit;
3. un pourcentage minimal de végétalisation de 21 % de la superficie de la toiture du volume de bâtiment lié au permis de construction-amélioration «PA-2025-0167», alors qu'un minimum de 50 % de la superficie de la toiture doit être végétalisé;

et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif



d'urbanisme numéro CCU-2025-210.

(SD-2025-3345)

CE-20250806-2434

RÉSOLUTION ABROGÉE - DEMANDE DE DÉROGATION
MINEURE ACCEPTÉE - FONDS IMMOBILIER DU FONDS DE
SOLIDARITÉ FTQ INC.

ATTENDU QUE, par sa résolution CE-20250319-1075, le comité exécutif acceptait la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2025-11 de Fonds immobilier du Fonds de solidarité FTQ inc., propriétaire, à l'effet d'autoriser pour l'immeuble situé sur le lot 6 518 523 du cadastre du Québec et les lots compris dans le plan cadastral complémentaire PC-38846 dudit cadastre, rue Jacques-Tétreault, une superficie maximale du terrain en surface carrossable de 980 mètres carrés, alors que la superficie maximale d'un terrain en surface carrossable est fixée à 500 mètres carrés, une marge avant secondaire adjacente au boulevard Le Corbusier d'un maximum de 4,39 mètres, alors qu'une marge avant secondaire maximale de 3 mètres est prescrite et une hauteur minimale du plancher du rez-de-chaussée inférieure à 0,6 mètre, alors qu'un minimum de 0,6 mètre est prescrit, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-56;

ATTENDU QUE les dérogations demandées ont été modifiées;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'abroger la résolution CE-20250319-1075.

(SD-2025-3345)

CE-20250806-2435

RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPROBATION -
ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE - SOCIÉTÉ DE GESTION
QUERBES INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil:

d'approuver l'entente d'aide financière à intervenir entre Ville de Laval et Société de Gestion Querbes inc. accordant un crédit de taxes pour le projet de logements sociaux et abordables «Le Racine - ICI» situé sur le lot 6 597 405 du cadastre du Québec, pour une durée maximale de 4 ans, pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2029;



d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(SD-2025-3371)

CE-20250806-2436

DÉPÔT - DÉCISION - COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de prendre acte de la décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec rendue le 20 mai 2025 dans le dossier numéro 448340 autorisant la demande d'aliénation d'une superficie approximative de 56,5 mètres carrés, correspondant à une partie du lot 1 720 184 du cadastre du Québec, ainsi qu'une superficie approximative de 18,4 mètres carrés, correspondant à une partie du lot 1 720 183 dudit cadastre.

(SD-2025-3733)

CE-20250806-2437

RÉSOLUTION ABROGÉE - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE - LE 580 INC.

ATTENDU QUE, par sa résolution CE-20250409-1355, le comité exécutif acceptait la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2024-58 de Le 580 inc., propriétaire, à l'effet d'autoriser pour l'immeuble située sur le lot 1 470 926 du cadastre du Québec, 580, boulevard Saint-Martin Ouest:

A. l'addition d'une distance de 0,8 mètre à une bande de non-construction de 3 mètres située en cour avant et en cour avant secondaire découlant de l'application de l'article 164, alors qu'une distance de 0,5 mètre doit être additionnée à cette bande de non-construction;

B. la plantation d'un minimum de 7 arbres à petit déploiement en cour avant et d'un minimum de 7 arbres à petit déploiement en cour avant secondaire, alors qu'un minimum de 7 arbres à moyen ou grand déploiement est prescrit pour chacune de ces cours;

le tout conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-72;

ATTENDU QU'un élément dérogatoire a été ajouté;

EN CONSÉQUENCE, IL EST



RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'abroger la résolution CE-20250409-1355.

(SD-2025-3819)

CE-20250806-2438

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE - LE 580 INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2024-58 de Le 580 inc., propriétaire, à l'effet d'autoriser, pour l'immeuble située sur le lot 1 470 926 du cadastre du Québec, 580, boulevard Saint-Martin Ouest:

1. l'addition d'une distance de 0,8 mètre à une bande de non-construction de 3 mètres située en cour avant et en cour avant secondaire découlant de l'application de l'article 164, alors qu'une distance de 0,5 mètre doit être additionnée à cette bande de non-construction;
2. la plantation d'un minimum de 7 arbres à petit déploiement en cour avant et d'un minimum de 7 arbres à petit déploiement en cour avant secondaire, alors qu'un minimum de 7 arbres à moyen ou grand déploiement est prescrit pour chacune de ces cours;
3. une porte de garage sur la façade principale avant du bâtiment principal, alors qu'une porte de garage est prohibée sur une façade principale avant lorsqu'un bâtiment est situé dans un type de milieux de catégorie T6;

et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-236.

(SD-2025-3819)

CE-20250806-2439

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE -
MAISON DE QUARTIER DE FABREVILLE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2025-29 de Maison de quartier de Fabreville, propriétaire, à l'effet d'autoriser, pour un bâtiment existant sur le lot 1 265 789 du cadastre du Québec, 3031, boulevard Dagenais Ouest, l'installation d'une enseigne dans une cour avant ayant une profondeur de 13,53 mètres, au lieu d'un minimum de 20 mètres, et ce, conformément à la résolution du Comité



consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-237.

(SD-2025-3823)

CE-20250806-2440

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE -
CONSTRUCTION DEKKO INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2025-37 de Construction Dekko inc., propriétaire, à l'effet d'autoriser, pour la subdivision du lot 6 622 767 du cadastre du Québec, boulevard Cléroux:

1. une largeur minimale de lot de 12,04 mètres pour le lot projeté 6 673 365, alors qu'une largeur minimale de 13,50 mètres est prescrite;
2. une largeur minimale de lot de 9,89 mètres pour le lot projeté 6 673 366, alors qu'une largeur minimale de 13,50 mètres est prescrite;

et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-238.

(SD-2025-3825)

Au point 43.7 de l'ordre du jour, plusieurs citoyens sont présents dans la salle du conseil. Un citoyen prend la parole et dépose des documents afin d'appuyer les propos qu'il expose. Le requérant s'adresse également au comité exécutif afin d'expliquer sa demande de dérogation mineure. Les discussions sur le point sont reportées à une séance ultérieure.

CE-20250806-2441

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE -
12269848 CANADA INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2025-43 de 12269848 Canada inc., propriétaire, à l'effet d'autoriser, pour l'immeuble sur le lot 6 579 871 du cadastre du Québec, 3080, boulevard Lévesque Ouest:

1. une façade principale avant qui ne comprend aucun retrait avant des étages, alors qu'un retrait avant des étages minimal de 3 mètres est prescrit pour une hauteur supérieure à 10 mètres;
2. une largeur maximale de plan de façade principale avant de 59



mètres, alors qu'un maximum de 30 mètres est prescrit;

3. l'aménagement d'aucune aire de chargement et de déchargement, alors qu'une telle aire doit être aménagée sur le site;

4. des balcons situés aux 1er et 2e étages en cour arrière qui présentent une saillie de 1,7 mètre, alors qu'une saillie maximale de 0,65 mètre est prescrite;

et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-240.

(SD-2025-3834)

CE-20250806-2442

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE - VILLE DE LAVAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2025-55 de Ville de Laval, propriétaire, à l'effet d'autoriser, pour la construction d'une habitation multifamiliale isolée sur le lot 6 569 031 du cadastre du Québec, boulevard Lévesque Est:

- 1. des matériaux de revêtement extérieur de type D sur une superficie d'au plus 45 % de la façade principale avant, 40 % de la façade principale secondaire, 40 % de la façade latérale droite et 25 % de la façade arrière, alors qu'un maximum de 10 % de la superficie de chacune des façades est prescrit;
- 2. une plantation d'un minimum de 7 arbres à petit déploiement en cour avant secondaire, alors qu'un minimum de 7 arbres à moyen ou grand déploiement doit être planté dans cette cour;
- 3. l'abattage de 2 arbres de plus de 200 mm de D.H.P. dont le tronc ou une partie du tronc est à l'intérieur de la marge avant minimale, alors que ces arbres doivent être conservés;

et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-241.

(SD-2025-3835)

CE-20250806-2443

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE - ÉDIFICE 198 CURÉ-LABELLE S.E.C.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro



CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2025-63 de Édifice 198 Curé-Labelle S.E.C., propriétaire, à l'effet d'autoriser, pour l'immeuble sur le lot 1 100 031 du cadastre du Québec, 198, boulevard Curé-Labelle:

1. une aire de chargement et de déchargement et son aire de manoeuvre qui ne seront pas séparées d'une ligne de terrain par une bande paysagère d'une largeur minimale d'un mètre, alors que cette bande paysagère doit être d'une largeur minimale d'un mètre;
2. aucune bande tampon de type C en bordure de la ligne arrière de terrain adjacente au type de milieux T3.3 pour les 50 premiers mètres calculés depuis l'emprise du boulevard Marc-Aurèle-Fortin, alors qu'une bande tampon de type C doit y être aménagée;
3. une allée d'accès adjacente à la ligne arrière de terrain qui ne sera pas séparée de la ligne de terrain par une bande paysagère d'une largeur minimale de 0,5 mètre, alors qu'une bande paysagère d'une largeur minimale de 0,5 mètre est requise;
4. la plantation d'un minimum de 10 arbres à petit déploiement dans la cour avant, alors qu'un minimum de 10 arbres à moyen ou grand déploiement doit être planté dans cette cour avant;

l'acception de cette demande est assujettie aux conditions suivantes:

une clôture opaque continue d'une hauteur minimale de 1,5 mètre doit longer la ligne arrière de terrain;

une bande tampon de type C d'une profondeur minimale de 1,5 mètre adjacente à la ligne arrière de terrain doit donner face à la zone de collecte des matières résiduelles;

et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-242.

(SD-2025-3839)

CE-20250806-2444

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE -
RÉSIDENCE AU COEUR DE LA VIE DE LAVAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2025-66 de Résidence Au Coeur de la Vie de Laval inc., propriétaire, à l'effet d'autoriser, pour un bâtiment existant sur le lot 3 430 041 du cadastre du Québec, 301, rue Jacques, l'aménagement d'aucune bande tampon en bordure de la ligne latérale gauche du lot, alors qu'une bande tampon de type F est prescrite;

l'acception de cette demande est assujettie à la condition suivante:



un mur-talus d'une hauteur de 3,05 mètres doit être érigé, le long de la ligne de terrain latérale gauche, sur toute la profondeur du bâtiment, tel que montré sur le feuillet A-080 du plan 18-395RN ADD-04-R1 daté du 1er avril 2025 de TLA Architectes, joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-243.

(SD-2025-3843)

CE-20250806-2445

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE REFUSÉE - 9361-3818 QUÉBEC INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de refuser la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2025-72 de 9361-3818 Québec inc., propriétaire, à l'effet d'autoriser, pour la construction d'une habitation multifamiliale de 6 étages sur le lot projeté 6 674 892 du cadastre du Québec, 209-215, boulevard Curé-Labelle:

1. une hauteur du rez-de-chaussée de 3,2 mètres au lieu d'un minimum de 3,5 mètres;
2. la plantation d'arbres à petit déploiement en cour avant au lieu d'arbre à moyen ou grand déploiement;

considérant l'argumentaire du requérant;

que les conditions afférentes aux exigences d'octroi d'une dérogation mineure prescrites par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) et le Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme ne sont pas respectées;

que le requérant a la possibilité de concevoir un projet conforme aux dispositions du Règlement CDU-1;

et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-244.

(SD-2025-3847)

CE-20250806-2446

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE - 9521-5596 QUÉBEC INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro



CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2025-73 de 9521-5596 Québec inc., propriétaire, à l'effet d'autoriser, pour l'agrandissement d'un bâtiment commercial existant sur le lot 1 060 795 du cadastre du Québec, 3387, boulevard Dagenais Ouest:

1. une proportion de revêtement extérieur de type D de 26 % sur la façade principale avant et 44 % sur la façade principale secondaire, au lieu d'une proportion maximale de 25 %;
2. une marge avant de 0 mètre, au lieu d'un minimum de 2 mètres;
3. une marge avant secondaire de 0 mètre, au lieu d'un minimum de 2 mètres;
4. une proportion minimale du terrain en surface végétale de 19 %, au lieu d'un minimum de 25 %;
5. une proportion maximale du terrain en superficie carrossable de 64 %, au lieu d'un maximum de 30 %;

et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-245.

(SD-2025-3848)

CE-20250806-2447

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE - YINQIU WU ET JONATHAN BERGERON

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2025-76 de Yinqiu Wu et Jonathan Bergeron, propriétaires, à l'effet d'autoriser, pour une habitation existante d'un logement sur le lot 1 166 871 du cadastre du Québec, 426, rue d'Argenteuil, un cabanon situé à une distance de 0,6 mètre de la ligne de terrain avant secondaire, au lieu d'un minimum de 3 mètres, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-246.

(SD-2025-3851)

CE-20250806-2448

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE - BALWINDER SINGH ET RUBY CHAUDHARY

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2025-80 de Balwinder Singh et Ruby Chaudhary, propriétaires, à l'effet d'autoriser, pour un bâtiment existant sur le lot 1 871 844 du cadastre



du Québec, 4761, boulevard de la Renaissance, une marge latérale droite de 1,1 mètre au lieu d'un minimum de 1,22 mètre, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-247.

(SD-2025-3853)

CE-20250806-2449

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE -
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LAVAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2025-82 de Centre de services scolaire de Laval, propriétaire, à l'effet d'autoriser, pour le volume de bâtiment existant situé à l'ouest sur le lot 6 379 370 du cadastre du Québec, 55, boulevard du Souvenir, l'installation d'une enseigne posée à plat entre le bandeau du rez-de-chaussée et le dernier étage de la façade principale avant, alors que cette enseigne ne peut se localiser entre le bandeau du rez-de-chaussée et le dernier étage du bâtiment;

l'acceptation de cette demande est assujettie à la condition suivante:

la superficie de l'enseigne qui sera installée entre le bandeau du rez-de-chaussée et le dernier étage du bâtiment ne peut excéder 8 mètres carrés;

et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-248.

(SD-2025-3855)

CE-20250806-2450

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE - 9521-
5596 QUÉBEC INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2024-0184 de 9521-5596 Québec inc., propriétaire, à l'effet de permettre l'agrandissement d'un bâtiment commercial d'un étage sur le lot 1 060 795 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-254.

(SD-2025-3866)

CE-20250806-2451

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE - ÉDIFICE
198 CURÉ-LABELLE S.E.C.



RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2025-0076 de Édifice 198 Curé-Labelle S.E.C., propriétaire, à l'effet de permettre la construction d'une habitation multifamiliale isolée de 6 étages sur le lot 1 100 031 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-256.

(SD-2025-3890)

Les discussions sur le point 43.19 de l’ordre du jour sont reportées à une séance ultérieure.

CE-20250806-2452

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LAVAL

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2025-0026 de l'Office municipal d'habitation de Laval, propriétaire, à l'effet de permettre la construction d'une habitation multifamiliale isolée de 4 étages sur le lot 6 569 031 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-258.

(SD-2025-3893)

CE-20250806-2453

ADOPTION - RÉSOLUTION D'INTENTION - AUTORISATION - PROJET IMMOBILIER - LOT 1 190 042

ATTENDU QUE la Ville de Laval a adopté le Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval;

ATTENDU QUE le législateur provincial a adopté la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (L.Q. 2024, c. 2), ci-après la «Loi», laquelle contient des dispositions permettant aux municipalités de déroger à certaines dispositions de leurs règlements d'urbanisme, ci-après: le «super-pouvoir»;

ATTENDU QUE ce super-pouvoir temporaire vise notamment à accélérer l'approbation de projets et la construction de logements en cette période de pénurie;

ATTENDU QUE la Loi prévoit certaines conditions et restrictions balisant l'exercice du super-pouvoir par les municipalités;



ATTENDU QUE la Ville de Laval a adopté le Règlement numéro L-13200 concernant la délégation au comité exécutif du pouvoir de déroger à la réglementation d'urbanisme prévu à l'article 93 de la Loi;

ATTENDU QUE la Ville de Laval a adopté la résolution numéro CM-20250520-502 afin d'ajouter d'autres éléments visant à encadrer les projets qui seraient autorisés par ce super-pouvoir;

ATTENDU QU'il y a lieu de signifier l'intention de la Ville de Laval d'autoriser un tel projet en vertu du pouvoir exceptionnel conféré par l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (super-pouvoir), et ce, sous réserves des conditions mentionnées à la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'adopter une résolution faisant état de l'intention du comité exécutif d'autoriser ultérieurement un projet immobilier sur le lot 1 190 042 du cadastre du Québec, situé au 4730, boulevard Lévesque Ouest, qui déroge au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval en vertu du pouvoir exceptionnel conféré par l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (super-pouvoir), et ce, conditionnellement à ce que:

- le demandeur démontre sa capacité à financer et à pérenniser la portion du projet destinée à offrir des unités en logement social;
- le demandeur réalise et dépose à la Ville un avis archéologique par une firme spécialisée en archéologie en amont de toute intervention au sol et que les recommandations issues de cet avis soient respectées, et ce, considérant que ce site est situé dans un secteur d'intérêt archéologique en raison de sa proximité avec un tracé fondateur et qu'il est considéré comme un site sensible;
- l'occupation projetée du bâtiment d'intérêt patrimonial soit précisée par le demandeur en intégrant un usage projeté compatible avec le bâtiment d'intérêt patrimonial pour en assurer sa conservation;
- le demandeur s'engage à élaborer et à mettre en oeuvre un carnet de santé du bâtiment d'intérêt patrimonial par une firme spécialisée en patrimoine. Il s'engage également à partager le livrable à certaines étapes clés du carnet de santé aux experts en patrimoine de la Ville et à entreprendre les travaux de restauration et de modification du bâtiment conformément aux recommandations formulées dans ce carnet, et ce, dans les délais et conditions qui seront définis par la Ville;
- des plans et devis architecturaux réalisés conformément à la section 2 du chapitre 2 du Règlement numéro CDU-1 illustrant la restauration et la modification du bâtiment d'intérêt patrimonial, en cohérence avec les recommandations du carnet de santé, soient déposés à la Ville par le demandeur;



- le projet respecte dans son ensemble les critères d'évaluation inscrits dans la résolution CM-20250520-502, et plus particulièrement, que le projet respecte l'esprit, la vision et les principaux objectifs du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable et respecte le cadre bâti existant et les composantes identitaires du secteur (historiques, sociales, culturelles, paysagères, etc.).

(SD-2025-3894)

CE-20250806-2454

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE -
12269848 CANADA INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2024-0035 de 12269848 Canada inc., propriétaire, à l'effet de permettre l'agrandissement d'une habitation multifamiliale isolée de 15 étages sur le lot 6 579 871 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-259.

(SD-2025-3896)

CE-20250806-2455

REMPLACEMENT CADASTRAL - LOT 1 178 321 - PN-2025-
0083

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver, conformément au chapitre 7 du titre 10 du Code de l'urbanisme, le paiement des frais de parcs par le versement de la somme de 62 000 \$.

(SD-2025-4075)

CE-20250806-2456

RÉSOLUTION AMENDÉE - DEMANDE D'AUTORISATION
D'UN PPCMOI ACCEPTÉE - 9517-8455 QUÉBEC INC.

ATTENDU QUE, par sa résolution CE-20250625-2058, le comité exécutif acceptait la demande PP-2025-8 de 9517-8455 Québec inc., propriétaire, à l'effet d'autoriser un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) sur le lot 4 703 281 du cadastre du Québec, situé aux 298 et 300, boulevard Sainte-Rose, afin d'y permettre l'usage «bar, pub et cabaret (5821)» du groupe d'usages «débit de boisson (C3)» pour une superficie de plancher maximale de 475 mètres carrés, le tout conformément aux dérogations et aux conditions mentionnées au rapport joint au sommaire décisionnel et à la résolution du Comité consultatif



d'urbanisme numéro CCU-2024-232;

ATTENDU QUE le numéro de résolution du comité consultatif d'urbanisme aurait du se lire CCU-2025-232;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'amender la résolution CE-20250625-2058 afin qu'elle se lise comme suit:

«d'accepter la demande PP-2025-8 de 9517-8455 Québec inc., propriétaire, à l'effet d'autoriser un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) sur le lot 4 703 281 du cadastre du Québec, situé aux 298 et 300, boulevard Sainte-Rose, afin d'y permettre l'usage «bar, pub et cabaret (5821)» du groupe d'usages «débit de boisson (C3)» pour une superficie de plancher maximale de 475 mètres carrés, le tout conformément aux dérogations et aux conditions mentionnées au rapport joint au sommaire décisionnel et à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-232».

(SD-2025-4133)

CE-20250806-2457

APPROBATION - ADDENDA À L'ENTENTE DE SECONDE ÉTAPE - PROJET MOP 26682 - DSM-026 - 9047-4784 QUÉBEC INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver l'addenda à l'entente de seconde étape accessoire à l'entente selon les règles transitoires du Règlement L-12400 pour le projet MOP 26682 - DSM-026 à intervenir entre Ville de Laval et 9047-4784 Québec inc. et modifiant entre autres les annexes H, I et L de cette entente;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1858974)
(SD-2025-3693)

CE-20250806-2458

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-12905-F - ADDENDA À L'ENTENTE DE SECONDE ÉTAPE - PROJET MOP 26682 - DSM-026 - 9047-4784 QUÉBEC INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-12905-F, un montant de 38 000 \$, taxes nettes incluses, sur un terme de 20 ans.

(CT:1858974)
(SD-2025-3693)

CE-20250806-2459

AUTORISATION - PAIEMENT - 9047-4784 QUÉBEC INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à payer à 9047-4784 Québec inc. selon les modalités de paiement indiqués dans l'addenda, un montant maximal de 36 150 \$, plus les taxes applicables.

(CT:1858974)
(SD-2025-3693)

CE-20250806-2460

RECOMMANDATION AU CONSEIL - CRÉDITS
SUPPLÉMENTAIRES - CONTINGENCE DU CONTRAT SP-
29870

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'autoriser des crédits supplémentaires au montant de 1 689,33 \$ pour la contingence du contrat SP-29870 relatif à des travaux de réhabilitation des ouvrages d'art, contrat 1, et des travaux de réhabilitation des ponceaux (21227) sous la rue des Jardins-Sainte-Dorothée et (21228) dans le parc Couvrette.

(CT:1859219)
(SD-2025-3775)

CE-20250806-2461

AUTORISATION - HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES -
CONTRAT DOS-332

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser des honoraires supplémentaires au montant de 6 150,08 \$, requis pour défrayer le coût des services de laboratoire de Stantec Experts-Conseils ltée, prévus au contrat DOS-332, en lien avec les travaux d'infrastructures de surface, resurfaçage-2023, groupe 2.

(CT:1859774)
(SD-2025-3911)



CE-20250806-2462 DÉPENSES - RÈGLEMENT L-12902-F - CONTRAT DOS-332

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances, à financer à même les fonds disponibles au Règlement L-12902-F, un montant de 5 700 \$, taxes nettes incluses, sur un terme de 5 ans.

(CT:1859774)
(SD-2025-3911)

CE-20250806-2463 RECOMMANDATION AU CONSEIL - HONORAIRES
SUPPLÉMENTAIRES - CONTRAT DOS-561

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'autoriser des honoraires supplémentaires à Artelia Canada inc., pour des services professionnels d'ingénieurs-conseils pour compléter les plans et devis pour l'aménagement de 3 nouveaux feux de circulation sur les boulevards de la Concorde et des Laurentides, au montant de 27 022,57 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-561, lot 1.

(CT:1859840)
(SD-2025-3928)

CE-20250806-2464 DÉPENSES - RÈGLEMENT L-13081-F - CONTRAT DOS-561

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-13081-F, un montant de 24 700 \$, taxes nettes incluses, sur un terme de 20 ans, conditionnellement à l'autorisation des honoraires supplémentaires au contrat DOS-561 par le conseil municipal.

(CT:1859840)
(SD-2025-3928)

CE-20250806-2465 INSTALLATION - SIGNALISATION



RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'autoriser l'installation de la signalisation et le marquage pour l'implantation de voies pour piétons et cyclistes sur les rues John-Molson et Montgolfier, et dont les détails apparaissent au plan de signalisation et à la liste des enseignes portant le numéro SI-D49647-2025-011 préparés par le Service de l'ingénierie le 22 mai 2025;

d'autoriser les services de l'ingénierie et des travaux publics à coordonner la réalisation des travaux de signalisation et de marquage.

(SD-2025-4014)

CE-20250806-2466

INSTALLATION - SIGNALISATION

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'autoriser l'installation de panneaux d'interdiction de stationnement excepté aux véhicules munis d'une remorque à la Berge de la Brise, et dont les détails apparaissent au plan de signalisation et à la liste des enseignes portant le numéro SI-D50407-2025-001 préparés par le Service de l'ingénierie le 4 juillet 2025;

d'autoriser le Service des travaux publics à effectuer l'installation de cette signalisation.

(SD-2025-4065)

CE-20250806-2467

INSTALLATION - SIGNALISATION

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'autoriser l'inversion du sens unique sur la rue Sérigny, entre les rues de Bayonne et Dollard, et la modification du mode de gestion des débarcadères de l'école des Ormeaux situés sur les rues Sérigny et Dollard, et dont les détails apparaissent aux plans de signalisation portant les numéros SI-D16443-2025-001-001 à SI-D16443-2025-001-004 préparés par le Service de l'ingénierie le 25 juillet 2025;

d'autoriser le Service des travaux publics à effectuer l'installation de cette signalisation.

(SD-2025-4083)

CE-20250806-2468

RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPROBATION -
AMENDEMENT DE BAIL NUMÉRO 5 EN FAVEUR DE VILLE
DE LAVAL



RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'approuver l'amendement de bail numéro 5 à intervenir entre Ville de Laval et Fonds de placement immobilier Cominar concernant la location du local 50 situé au 3, place Laval, d'une superficie approximative de 3 012 pieds carrés, pour le projet d'agrandissement des lieux loués pour les besoins du Service de l'innovation et des technologies, du 1er janvier 2025 au 31 juillet 2027, et ce, selon les termes et conditions mentionnés dans l'amendement;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(SD-2025-3651)

CE-20250806-2469

RECOMMANDATION AU CONSEIL - BAIL EN FAVEUR DE
KARATÉ ÉVOLUTION INC.

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'approuver le bail à intervenir entre la Ville de Laval et Karaté Évolution inc. concernant la location du local 2002 situé au Complexe aquatique de Laval, afin d'y aménager et d'y opérer une école de karaté, pour une période de 58 mois, soit du 1er novembre 2025 au 31 août 2030;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(SD-2025-3844)

CE-20250806-2470

RECOMMANDATION AU CONSEIL - AUTORISATION -
MANDAT - CONTRAT DOS-2393

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'autoriser un mandat à Solutions Zoom inc. pour l'achat de mobilier pour les 5e et 6e étage du 1333, boulevard Chomedey dans le cadre du contrat DOS-2393 pour l'acquisition, la livraison et l'installation de mobilier de bureau, au montant de 466 070,80 \$.

(CT:1860054)

(SD-2025-3990)



CE-20250806-2471	DÉPENSES - RÈGLEMENT L-13037 - CONTRAT DOS-2393
	RÉSOLU À L’UNANIMITÉ: d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-13037, un montant de 425 585 \$, taxes nettes incluses, sur un terme de 20 ans, conditionnellement à l'autorisation du mandat par le conseil municipal. (CT:1860054) (SD-2025-3990)
CE-20250806-2472	RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPROBATION - DÉPÔT - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME DE GESTION DURABLE DES EAUX DE PLUIE
	RÉSOLU À L’UNANIMITÉ: de recommander au conseil: d'approuver le dépôt d'une demande d'aide financière au montant de 250 000 \$ pour la création d'un programme municipal soutenant le développement d'initiatives pour une gestion locale des eaux pluviales sur des terrains privés, de 2026 à 2027, dans le cadre du Programme de gestion durable des eaux de pluie du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH); d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes. (SD-2025-3404)
CE-20250806-2473	RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT L-13210
	RÉSOLU À L’UNANIMITÉ: de recommander au conseil de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13210 abrogeant le Règlement L-11675 concernant les cabanes à pêche sur glace. (SD-2025-2810)



CE-20250806-2474	AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-13210 RÉSOLU À L’UNANIMITÉ: de demander à la greffière ou à la greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil, un avis de motion en vue de l'adoption d'un Règlement portant le numéro L-13210 abrogeant le Règlement L-11675 concernant les cabanes à pêche sur glace. (SD-2025-2810)
CE-20250806-2475	RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADOPTION - RÈGLEMENT L-13210 RÉSOLU À L’UNANIMITÉ: de recommander au conseil d'adopter le Règlement numéro L-13210 abrogeant le Règlement L-11675 concernant les cabanes à pêche sur glace. (SD-2025-2810)
CE-20250806-2476	APPROBATION - ENTENTE DE PRÊT À USAGE MOBILIER - ÉCO-NATURE RÉSOLU À L’UNANIMITÉ: d'approuver l'entente de prêt à usage mobilier à intervenir entre Ville de Laval et Éco-Nature pour le prêt de la vitrine d'exposition Archéomobile; d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes. (SD-2025-3603)
CE-20250806-2477	APPROBATION - ENTENTE DE PRÊT À USAGE MOBILIER - ÉCO-NATURE RÉSOLU À L’UNANIMITÉ: approuver l'entente de prêt à usage mobilier à intervenir entre Ville



de Laval et Éco-Nature pour le prêt de troussees d'animation en archéologie;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité excécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ledit prêt.

(SD-2025-3798)

CE-20250806-2478

AUTORISATION - PROGRAMME ANNUEL - ARÉNAS
MUNICIPAUX - 2025-2026

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser la mise en oeuvre du programme annuel de gestion des arénas municipaux pour la saison 2025-2026.

(SD-2025-3816)

CE-20250806-2479

AUTORISATION - PROGRAMME ANNUEL - PLATEAUX
SPORTIFS INTÉRIEURS - 2025-2026

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser la mise en oeuvre du programme annuel de gestion des plateaux sportifs intérieurs pour la saison 2025-2026.

(SD-2025-3817)

CE-20250806-2480

RÉSOLUTION ABROGÉE - APPROBATION - RAPPORT
ANNUEL D'ACTIVITÉS - FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ,
VOLET 2

ATTENDU QUE par la résolution CE-20250514-1683, le comité exécutif approuvait le rapport d'activités du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 du Fonds régions et ruralité, volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional des municipalités régionales de comté (MRC) ainsi que la transmission dudit rapport au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et sa publication sur le site Internet de la Ville;

ATTENDU QUE ledit rapport d'activités a été modifié depuis son approbation à la demande du ministère et que la version approuvée par la résolution CE-20250514-1683 est caduque;

ATTENDU QU'une nouvelle version dudit rapport d'activités sera transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;



EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'abroger la résolution CE-20250514-1683.

(SD-2025-3980)

CE-20250806-2481

APPROBATION - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS - FONDS
RÉGIONS ET RURALITÉ, VOLET 2

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le rapport annuel d'activités du 1er janvier au 31 décembre 2024 du Fonds régions et ruralité, volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional des municipalités régionales de comté (MRC);

de transmettre ledit rapport au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et le publier sur le site Internet de la Ville.

(SD-2025-3980)

CE-20250806-2482

APPROBATION - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS - FONDS
RÉGIONS ET RURALITÉ, VOLET 2

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le rapport annuel d'activités du 1er janvier au 31 mars 2025 du Fonds régions et ruralité, volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional des municipalités régionales de comté (MRC);

de transmettre ledit rapport au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et le publier sur le site Internet de la Ville.

(SD-2025-3980)

CE-20250806-2483

RECOMMANDATION AU CONSEIL - RECONDUCTION -
CONTRAT SP-28418

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de reconduire, pour une période de 5 ans, à l'adjudicataire et au montant ci-dessous mentionnés, le contrat SP-28418 pour la location d'infrastructure de radiocommunication vocale



P25, l'achat de consoles de répartition et l'entretien d'équipements d'utilisateurs, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Motorola Solutions Canada
9 997 820,39 \$.

(CT:1853683)
(SD-2025-2843)

CE-20250806-2484

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-2858

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-2858, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les travaux de réfection des stations de pompage des Rossignols et de Renaix, pour une période de 18 mois, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Nordmec Construction inc.
4 997 825,86 \$.

(CT:1858671)
(SD-2025-3682)

CE-20250806-2485

DÉBUT, SURVEILLANCE ET MISE EN PLACE DES
MATÉRIAUX - CONTRAT DOS-2858

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le début des travaux par Nordmec Construction inc. pour les travaux de réfection des stations de pompage des Rossignols et de Renaix, et ce, sur réception des garanties exigées par les documents d'appel d'offres;

d'autoriser Groupe ABS inc. à effectuer le contrôle de la mise en place des matériaux ainsi que les essais sur les matériaux au chantier et au laboratoire durant la réalisation desdits travaux, au montant de 135 802,72 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-2786, lot 3;

d'autoriser AtkinsRéalisis Canada inc. (ancien SNC-Lavalin inc.) à effectuer la surveillance durant la réalisation desdits travaux, la phase B pour l'assistance technique, au montant de 214 751,58 \$ et la phase C pour la surveillance, au montant de 286 335,44 \$;



de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat SP-28787, lot 3;

le tout conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-2858 par le conseil municipal.

(CT:1858671)
(SD-2025-3682)

CE-20250806-2486

DÉPENSES - RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE SERVICE DE L'EAU - CONTRAT DOS-2858

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser des crédits au montant de 5 601 619 \$, taxes nettes incluses, pour assurer le financement du contrat DOS-2858 pour les travaux de réfection des stations de pompage des Rossignols et de Renaix, incluant les honoraires professionnels, et ce, à même la réserve financière pour le service de l'eau, conditionnellement à l'adjudication dudit contrat par le conseil municipal.

(CT:1858671)
(SD-2025-3682)

À 9 h 49, tous les points ayant été considérés, M. Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, déclare la séance close.

M. Ray Khalil, conseiller et vice-président du comité exécutif

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière